

Ville de Monthey  
"Urbanisme, Bâtiments & Constructions"  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 02 / F. 024 475 76 49  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 26 du 02.07.2021  
Piliers du 02.07.2021  
au 02.08.2021

Monthey, le 30 juin 2021

N/réf. EC/gp

<b>AVIS INFORMATIF PLAN DE QUARTIER "LES GOILLES"</b>
---

L'administration communale de Monthey informe la population que le plan de quartier "Les Goilles", touchant les parcelles N<sup>os</sup> 1127, 1128, 1130, 1131, 1132, 1133, 1135, 1136, 3276, 4179, 4369, 4502 et 5308, folio 17, au lieu-dit "Goilles", a été adopté par le Conseil général le 14 décembre 2020.

Conformément aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'administration communale de Monthey dépose publiquement durant trente jours, soit du 2 juillet 2021 au 2 août 2021, ce dossier.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" durant les heures d'ouverture officielles, soit du lundi au vendredi de 09.00 à 11.00 et de 14.00 à 16.00, ou sur rendez-vous.

Ont qualité pour recourir les personnes qui maintiennent leur opposition et celles touchées par les modifications éventuelles apportées par le Conseil général au plan d'affectation des zones et au règlement communal des constructions et des zones et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Le recours au Conseil d'Etat doit être exercé dans les trente jours dès la présente publication.